

Ça s'est passé à Ampuis ...

Ciné été, un franc succès!

Comme chaque été, et grâce à l'organisation de Vienne Condrieu Agglomération, la population a pu, mardi 3 août dernier, assister à la projection du film *La Bonne Épouse*, de Martin Provost. Environ 80 personnes ont participé à la séance.





Il vogue vers de nouvelles aventures ...

Après quatorze ans passés au sein de la Mairie en tant que Responsable des Services Techniques, Hervé BLANC nous a quittés pour de nouvelles aventures professionnelles.

Rassemblés autour du Maire et du Conseil Municipal, ses collègues sont venus lui témoigner leur amitié et l'encourager en lui souhaitant le meilleur pour la suite de sa carrière.

Une naissance sur notre commune!

Au petit matin du 31 août dernier, nous avons eu la bonne surprise d'apprendre la naissance du petit Arthur CHAMPAGNEUX-NOËL. Surprise, car il a décidé de pointer le bout de son nez dans le camion des pompiers! Peut-être une future vocation ...

Il fait désormais le bonheur de ses parents, Clémence CHAMPAGNEUX et Loïc NOËL et de sa grande sœur Maude.

Merci encore pour le professionnalisme de nos pompiers.



Du Vendredi **3 septembre** au Mardi **7 septembre**





La célèbre vogue d'Ampuis

Suite aux nombreux confinements que nous avons vécus, notre village avait besoin de se retrouver dans une ambiance festive.

Notre célèbre vogue s'est donc déroulée du 3 au 7 septembre, avec la participation des forains, la vente de brioches par nos conscrits, le défilé dans les rues d'Ampuis le samedi soir, accompagné des Barriquauts et de la Barquette. La société de joutes a également permis aux conscrits de jouter le dimanche après-midi.

La vogue s'est finie par le repas de la tomme daubée qui, cette année, a été servie en extérieur, le lundi soir.

Nous remercions les commerçants d'Ampuis, les conscrits 2002 et 2003, la commission festivité et les habitants pour le bon déroulement de ce week-end.



Contribuez au développement des énergies renouvelables!

Une réunion publique s'est tenue le jeudi 23 septembre à Ampuis afin de présenter, à la population, le projet d'installation des panneaux photovoltaïques sur la tribune du stade de Rugby.

La commune d'Ampuis souhaite s'engager concrètement dans la transition énergétique, c'est dans ce cadre qu'a été signée une convention liant la Commune à la SAS CVCR (Centrale Villageoise de la Région de Condrieu) pour développer une installation citoyenne photovoltaïque sur la tribune du stade à Verenay.

La SAS CRCV est une société fondée et gérée par des bénévoles, en lien avec les élus.

Ses projets sont financés en collectant de l'épargne citoyenne.



Toute personne physique ou morale peut devenir actionnaire de la SAS CVCR et ainsi prendre part au financement du projet d'installations de panneaux photovoltaïques sur les tribunes du stade.

Afin de mieux comprendre le projet d'installation photovoltaïque sur la commune, vous pouvez contacter:

regiondecondrieu@centralesvillageoises.fr

RETOUR SUR LA RENTRÉE 2021/2022



86

ÉCOLE MATERNELLE

L'école maternelle compte pour cette rentrée 2021, 86 élèves répartis sur 3 classes.

- Mme Corinne BOUVANT en PS /MS/GS & directrice (29 élèves)
- Mme Virginie GAONA en PS/MS/GS (28 élèves)
- Mme Christine MAURY en PS/MS/GS (29 élèves)

Les ATSEM sont :

Nathalie BRAILLON, Lydie CHOMARD & Jocelyne LAFOY

Beaucoup de projets ont été malmenés l'an dernier par la crise sanitaire, nous espérons pouvoir mener des actions plus abouties cette année. Notre projet d'école est encore d'actualité (cohésion d'équipe, vivre ensemble et culture artistique).

D'anciens projets sont toujours d'actualité : Le décloisonnement (travail en petits groupes avec les grands l'aprèsmidi) et l'activité aquatique pour les grands en Mai et Juin.

Des spectacles et sorties seront également proposés tout au long de l'année.

Les enseignantes remercient, pour leur soutien financier, la municipalité et l'association Ampuis Mozaïk.



Les enseignantes : Mme Christine MAURY, Mme Virginie GAONA et Mme Corinne BOUVANT.



Les ATSEM : Nathalie BRAILLON, Lydie CHOMARD & Jocelyne LAFOY

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Suite à la fermeture de la 7^{ème} classe en juin, l'école accueille désormais 146 élèves répartis en 6 classes.

L'organisation des classes:

- Mme Marion VILLARD en CP & directrice (25 élèves)
- Mme Cathy PAOLINI en CEI (24 élèves)
- Mme **Perrine ROUARD** en CE2 (26 élèves)
- Mme Nathalie DURIEUX en CM1 (25 élèves)
- Mme Faury, remplacée par M. **Baptiste DUTRON** en CM1 & CM2 (12 CM1 & 9 CM2 21 élèves)
- Mme Carole **GERENTE** en CM2 (25 élèves)



6 classes

146



Les classes sont à nouveaux impliquées dans des projets sportifs, dont la piscine, qui a débuté pour les classes de CP et CEI, et qui se poursuivra dans l'année pour les CMI et CM2. Les CE2 s'initieront au vélo.



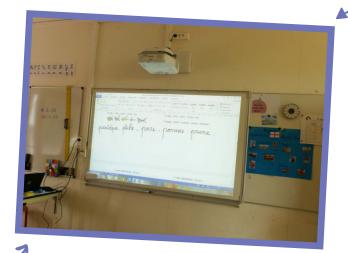
Les enseignants : Mme Carole GERENTE, Mme Nathalie DURIEUX, Mme Cathy PAOLINI, M. Basptiste DUTRON, Mme Perrine ROUARD & Mme Marion VILLARD.

Cet été, la municipalité et Vienne Condrieu Agglomération ont remplacé les 4 derniers tableaux numériques interactifs (T.N.I.) par des Vidéo-Projecteurs Interactifs (V.P.I.) couplés d'ordinateurs portables.

Ces V.P.I. transforment n'importe quelle surface lisse et claire en une surface interactive grâce à des capteurs infrarouges intégrés qui détectent les mouvements d'un stylet ou des doigts. Vous pouvez ainsi écrire et interagir directement sur la surface lisse.

Des tableaux blancs ont également été installés pour permettre une meilleure projection numérique et pour une utilisation traditionnelle en continuant d'utiliser des feutres effaçables. La directrice est déchargée de sa classe le lundi. Les autres jours, merci de privilégier le contact par mail (ce.0693103y@ac-lyon.fr), les contraintes de la classe et les sollicitations aux ouvertures de portes dans la journée ne permettant pas en plus la gestion des appels téléphoniques.

NOUVEAUX VIDÉO-PROJECTEURS DANS LES SALLES DE CLASSES



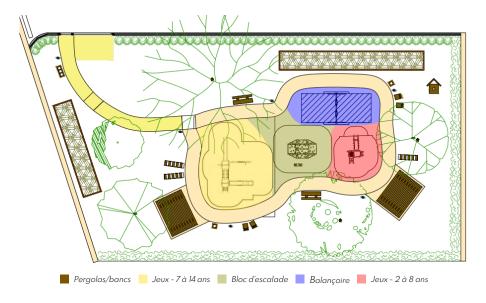
Rénovation de l'aire de jeux au Centre Bourg

L'équipe municipale d'Ampuis souhaite rénover et réaménager l'aire de jeux et de détente située en plein cœur du Centre Bourg, près des écoles.

L'objectif de cette rénovation est de privilégier le développement durable et la biodiversité, la cohabitation intergénérationnelle et la convivialité, la sécurité pour les enfants, l'accessibilité et la qualité du cadre de vie.

Suite à une consultation des entreprises spécialisées en aménagements des espaces verts, une enquête a été réalisée auprès des Ampuisaits(tes) afin de recenser les avis sur les usages, les habitudes et les envies, pour répondre au mieux aux attentes des utilisateurs.

Cette nouvelle aire proposera des jeux adaptés aux enfants de 2 à 8 ans et de 7 à 14 ans. Des zones de détente seront aménagées avec l'installation de pergolas bioclimatiques, des tables de pique-nique, des transats et des bancs. L'entrée du parc sera rendue accessible à tous. Des rangements pour les vélos (box sécurisé et repose-vélos) seront proposés à l'entrée du parc.



Les travaux commenceront le 8 novembre 2021 et se termineront début 2022. Le parc sera fermé au public pendant la durée des travaux.

Ce projet sera imprégné de biodiversité, avec les réalisations suivantes :

- Allées recouvertes de revêtement biosourcé,
- Création de murs végétalisés,
- > Plantation d'arbres,
- Pose de nichoirs pour les oiseaux et d'hôtel à insectes,
- Tri sélectif,
- Eclairage non-agressif pour la faune,
- Aménagement de deux massifs de biodiversité en collaboration avec les enfants des écoles.





Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanismes

La digitalisation dans le champ de l'urbanisme consiste en une dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme à l'aide d'une téléprocédure. Elle a pour objectif de recevoir et de faciliter l'instruction dématérialisée de ces demandes.

Qu'il s'agisse d'une demande de certificat d'urbanisme simple ou opérationnel, d'une déclaration d'intention d'aliéner, d'une déclaration préalable de travaux ou de division, d'un permis de démolir, de construire ou d'aménager, etc..., vous n'aurez plus à vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier.

En effet, à compter du ler janvier 2022, la Commune d'AMPUIS sera en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme électronique via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

Les avantages de la dématérialisation

Ce dispositif de dématérialisation sera ouvert aux particuliers, entreprises, professionnels de l'urbanisme tels que les notaires, géomètres, architectes, maîtres d'œuvre.

Les demandes se feront en ligne sur un portail dédié. Le dépôt sera sécurisé, chaque demandeur disposant d'un espace personnel de suivi de ses dossiers.

Si le demandeur pourra ainsi déposer son dossier sans se déplacer, il n'aura surtout plus à faire le dépôt en version papier, ni à photocopier le dossier en plusieurs exemplaires. Autre avantage : il pourra suivre l'instruction en temps réel.

Une procédure simple

A noter que pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer les demandes auprès de l'agent communal du service urbanisme qui vous aidera à saisir les informations en mairie.

« Préparez-vous à faire vos demandes en ligne! »

Rien ne changera dans le processus d'instruction et de décision : la commune restera l'interlocuteur privilégié pour vous apporter toutes informations et aide dans votre nouvelle démarche et sera seule compétente pour les décisions. Vienne Condrieu Agglomération sera le service instructeur technique de vos demandes

La plateforme d'assistance est accessible au lien suivant: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221



Les consignes de tri évoluent !

Depuis le 1^{er} octobre 2021, vous pouvez trier tous vos emballages plastiques sans exception dans les bacs jaunes en porte-à-porte et dans les points d'apport volontaire du territoire.

Ensemble, valorisons les emballages en plastique!

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les contenants de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères, faute de savoir comment les trier et les recycler.

Désormais, depuis le le octobre 2021, tous les habitants du territoire peuvent déposer leurs emballages plastiques dans le bac jaune ou le point d'apport volontaire le plus proche, en fonction de leur commune de résidence.





Vienne Condrieu Agglomération s'engage pour faire progresser le recyclage avec vous

Depuis 2010, les quantités d'ordures ménagères produites par habitant ont été réduites de 5 % et le recyclage des emballages et papiers reste stable à 35 kilos par an et par habitant.

C'est pour cela que l'Agglo souhaite s'engager dès le mois d'octobre 2021, en partenariat avec l'écoorganisme CITEO, pour faire progresser le recyclage. Tous nos emballages recyclables seront envoyés vers un centre de tri nouvelle génération qui permettra leur tri dans les meilleures conditions existantes.

Chaque année, ce sont près de 5200 tonnes de déchets recyclables qui sont collectés sur l'ensemble du territoire de l'Agglo, soit 59 kg par habitant. L'objetif d'ici 2024 est d'avoir une diminution de 10 à 15%.

Qu'est-ce que je peux trier en plus à partir du mois d'octobre?

Tous les emballages en métal, en papier, en carton et en plastique, sans exception! Quelques exemples: flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, films et sacs plastiques, pots de crème, ou encore boîtes de poudre chocolatée, opercules et capsules en métal type Nespresso, etc.

Le Mémo-Guide du tri

Rendez-vous sur le site internet de Vienne Condrieu Agglomération pour retrouver le mémo-guide du tri. Il vous aidera à mieux trier selon les nouvelles consignes

www.vienne-condrieu-agglomeration. fr/actualite/extension-consianes-de-tri/



À partir d'octobre 2021

tous vos emballages se trient!



Les évènements à venir sur notre commune

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS - Dès octobre

Conformément à sa profession de foi, la Municipalité d'Ampuis, va créer, cette année, un Conseil Municipal d'Enfants, afin de tenir compte des préoccupations des plus jeunes et leur donner un aperçu de la vie municipale et de la fonction de Maire.

Tous les élèves de CM1 et CM2 résidant à Ampuis, qu'ils soient scolarisés en école privée ou publique, seront impliqués. Ces élèves éliront seize d'entre eux qui représenteront les enfants de la commune durant deux années de mandat.



La parité sera obligatoire. Ils se répartiront en deux commissions dont les thèmes seront choisis par eux. Ils disposeront d'un budget de fonctionnement pour réaliser les projets qu'ils auront proposés au Conseil Municipal d'Adultes et seront, bien entendu, encadrés par des élus de la commune.



Dans l'après-midi du vendredi 8 octobre 2021, deux élus se sont déplacés à l'école primaire d'Ampuis pour présenter ce projet aux enfants concernés.

Les enfants auront jusqu'au 29 octobre pour remettre leur candidature et l'autorisation parentale en mairie.

Les enfants scolarisés en école privée ont reçu, dans leur boite aux lettres, un guide du fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants ainsi qu'un dossier de candidature.

DONNE DE LA VOIX À TES IDÉES!

■ CLIN D'OEIL DE L'HUMOUR - 6 novembre

En marge des 40 ans du festival de l'humour de Vienne, la commune d'Ampuis accueille cette année les clins d'œil de l'humour, sous la forme d'un café-théâtre le 6 novembre à la salle des fêtes à 20h30.

Au programme: «Un One (wonder) Woman Show de DELPHINE DELEPAUT»

La municipalité d'Ampuis vous propose une assiette du terroir à déguster à 19h avant le début du spectacle. Buvette assurée sur place.

La réservation des places se fait en mairie. Le prix de la place est de 15€ ou de 25€ repas inclus. Le nombre de place est limité. Nous espérons vous voir nombreux.

■ DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL - Dès décembre

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale distribuera un colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus.

Ce sont monsieur le Maire, l'ensemble des élus et les membres du CCAS qui assureront la distribution durant le mois de décembre.

Si vous venez d'emménager sur la commune et que vous êtes âgés de 70 ans ou plus, pensez à vous inscrire auprès de la mairie.



■ MARCHÉ DE NOËL

- 5 décembre

Le 23^{ème} marché de Noël organisé par Ampuis Mozaïk aura lieu dimanche 5 décembre 2021 de 10h à 18h à la salle polyvalente. De nombreux stands vous attendent (chocolat, crèches, déco de Noël, carterie, objets en bois, raku, bijoux, ...)

Vous pourrez également découvrir l'atelier du Père Noël en réalité virtuelle et repartir avec votre photo avec le

Père Noël. Vous pourrez en profiter pour lui laisser votre lettre.

Buvette et restauration sur place. Entrée gratuite. Masque et pass sanitaire obligatoire.



LUDOMOBILE - 7 décembre

La Ludo-Mobile sera présente le mardi 7 décembre 2021 à Ampuis de 10h à 18h.

Il vous suffit de régler une cotisation d'adhésion adulte de $10 \in$ ou familiale de $16 \in$ et vous pourrez venir jouer sur place avec les jeux/jouets de votre choix à la salle des fêtes.

Plus d'infos au : 07 86 62 36 18 ou au 07 86 12 67 75 et sur le site : www.ludothequemjcvienne.fr









■ CONFÉRENCE GÉNÉRATION NUMÉRIQUE - 25 janvier

Le collège le Bassenon où des élèves de notre commune sont scolarisés, organise une journée de sensibilisation autour des usages du numérique le **Mardi 25 janvier 2022.**

À cette occasion un atelier pour les parents sera organisé dans la salle polyvalente du collège de Condrieu à 18h.



Infos locales

LA MAIRIE

11 Boulevard des Allées, 69420 Ampuis

HORAIRES D'ACCUEIL

> Lundi : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Mardi: 8h00 à 12h00

Mercredi : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

> Jeudi: 8h00 à 12h00

> Vendredi: 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

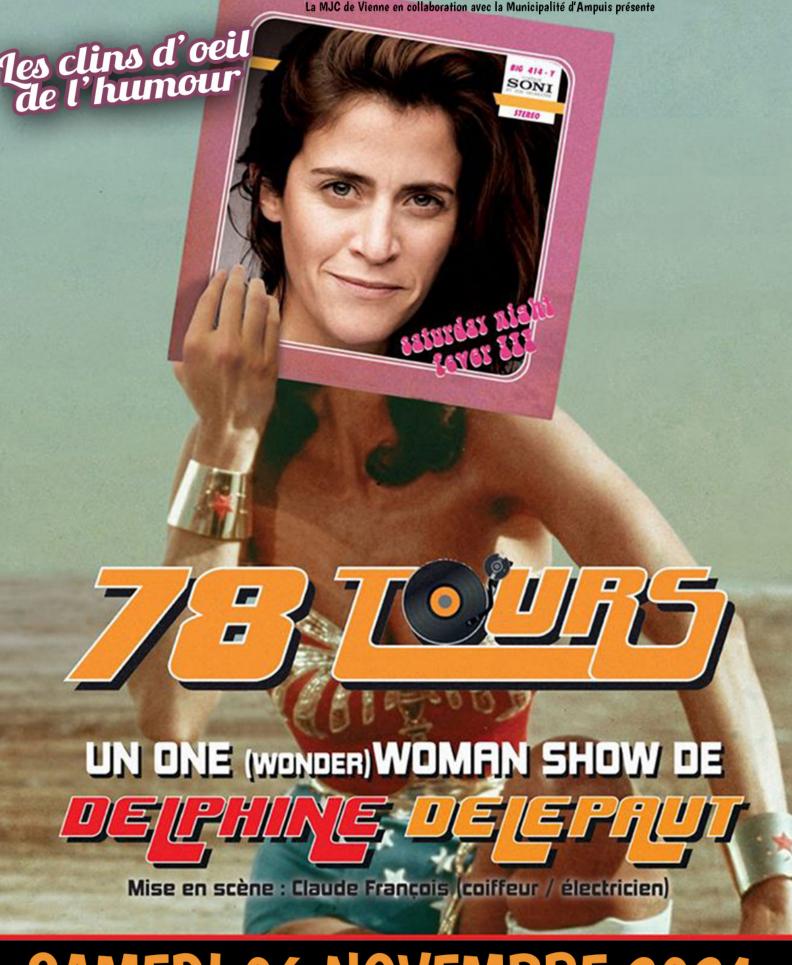
CONTACT

Tél. 0474560410 - mairie@ampuis.com









SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 AMPUIS (Salle des Fêtes) 20h30

Tarif Unique 15€ | MJC Vienne • 0474532196